

III- La grammaire comparée

Connue aussi sous les noms de *comparatisme*, *philologie comparative*, ou *linguistique comparée*, la grammaire comparée est définie par le *Dictionnaire de la linguistique* de Mounin de la manière suivante :

« Méthode de recherche linguistique qui prit naissance au début du XIX^e siècle sous le nom de grammaire comparée et qui constitue la première approche scientifique de la langue. Le but principal de la recherche de cette époque était de trouver, à l'aide de la méthode comparative, les liens entre les diverses langues européennes, de constituer des familles de langues et de reconstruire des prototypes hypothétiques d'où étaient dérivées les langues attestées. [...] La comparaison linguistique des formes grammaticales a été utilisée à partir du XIX^e siècle pour établir la parenté génétique de certaines langues (grammaire comparée). Plus probante que la comparaison des lexiques, cette méthode permet, grâce aux analogies, de reconstruire les formes primitives hypothétiques des langues indo-européennes, puis d'autres. » (Mounin, 1995 : 74)

Pourquoi les langues indo-européennes ?

La Langue française appartient à la famille linguistique appelée communément la famille *indo-européenne* ; elle est ainsi nommée parce qu'elle renvoie à des langues parlées en Inde et à des langues parlées en Europe. Généralement, la grande majorité des ouvrages sur le comparatisme choisit précisément, pour illustrer l'idée de la parenté linguistique génétique, des exemples dans la famille indo-européenne, et pas dans d'autres, alors que cela serait tout à fait faisable. Pour Hjelmslev (1991), cet état de fait ne s'explique pas seulement parce que celle-ci « comprend des langues particulièrement bien connues et que le français en fait partie, mais parce que cette famille est, de toutes les familles linguistiques, celle sur laquelle les savants ont le plus travaillé ; en outre, c'est celle dont le développement peut être suivi sur la période la plus longue, environ 3500 ans ; enfin elle a l'extension géographique la plus large : près d'un milliard et demi d'hommes, environ la moitié de la population de la terre, parlent des langues indo-européennes. En prenant pour exemple cette famille, nous pourrions démontrer en même temps que la méthode utilisée ne subit pas de limitation dans le temps ou dans l'espace. » (1991 : 31)

En effet, Dubois confirme que les langues indo-européennes « avaient conservé des textes anciens remontant à des centaines, voire des milliers d'années. Dans la mesure où les langues sont parentes et représentent des formes progressivement divergentes, les différences sont de moins en moins grandes au fur et à mesure qu'on remonte dans le temps. » (1973 : 99). Représentant la majorité des langues parlées en Europe la famille indo-européenne est considérée, par les comparatistes, comme la matière la plus intéressante et la plus riche pour les recherches en grammaire comparée.

Les comparatistes et leurs travaux

En s'occupant de la comparaison de langues différentes, la grammaire comparée s'oppose à la linguistique moderne et descriptive, dont elle représente une branche de l'histoire. D'ailleurs, son succès fut si grand au XIX^e siècle qu'elle fut considérée, pendant un temps, comme la linguistique scientifique. Si Grimm, Herder, Humboldt et Schlegel furent ses précurseurs puisqu'ils en établirent les principes de bases, elle se développa notamment avec les travaux de Bopp, Jones, Rask et Schleicher aidés par la découverte du sanskrit et la parenté des langues indo-européennes.

« L'ouverture de ce qui sera le principal chantier scientifique du XIX^e siècle en matière de réflexion et d'enquête sur le langage et les langues est imputable à la « découverte » de la langue brahmi (sanskrit) par des érudits et des traducteurs anglais, à la fin du XVIII^e siècle » déclarent Paveau & Sarfati (2003 : 8). C'est un fait, l'origine de la grammaire comparée remonte à l'époque où l'on découvrit que l'on pouvait comparer les langues entre elles. Dans la réflexion sur les langues et le langage qui précéda cette période, la découverte du sanskrit entre 1786 et 1816 constitua un tournant décisif, mettant en lumière le contact entre l'Europe et l'Inde pour faire apparaître l'apparentement du latin, du grec, du sanskrit, des langues germaniques, slaves et celtiques. Mounin dira d'ailleurs à ce propos que « la découverte du sanskrit se conjugue avec la vogue du comparatisme » (1972 : 26).

Ainsi, dans la première moitié du XIX^e siècle en Allemagne, ceux qui seront considérés plus tard comme les fondateurs du comparatisme, Bopp, Grimm, Schlegel, Schleicher s'intéresseront à la comparaison des langues anciennes et modernes. Cela changera complètement l'orientation et la nature des

recherches effectuées jusqu'ici sur les langues. Dans son ouvrage *Système de conjugaison de la langue sanskrite, comparé à celui des langues grecque, latine, persane et germanique*, publié en 1816, Bopp met en exergue les liens existant entre le sanskrit, le latin, le grec, le germanique, etc. Il faut préciser que les affinités entre ces langues avaient déjà été soulignées par l'orientaliste anglais Jones.

La méthode de la grammaire comparée

Initiateur des études sanskrites, Jones a fait remarquer, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, que le sanskrit, le latin et le grec présentent « des affinités tant dans les racines des verbes que des formes de la grammaire, qui ne pouvaient pas être dues au simple hasard ; des affinités telles qu'on ne saurait les examiner tant soit peu sans être convaincu que ces langues dérivent d'une origine commune, qui n'existe peut-être plus. »¹. Ce constat fait par la suite par de nombreux savants, déclencha un développement inattendu d'un savoir considérable sur le langage et la formation des langues.

Toutefois, la nouveauté et le mérite du travail de Bopp résidait dans le fait d'avoir « compris que les relations entre langues parentes pouvaient devenir la matière d'une science autonome. Éclairer une langue par une autre, expliquer les formes de l'une par les formes de l'autre ; voilà ce qui n'avait pas été encore fait. » (Saussure, 1990 : 10). Par ailleurs, bien plus tard, entre 1833 à 1852, Bopp rédige sa *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, son œuvre maîtresse, dans laquelle il élargit son champ de recherche, toujours basé sur l'étude morphologique, à un nombre plus important de langues indo-européennes.

Initialement, les travaux de Bopp avaient pour motivation de déterminer l'origine des langues et du langage humain, pourtant ils sont parvenus à la création d'un nouveau point d'appui pour l'étude de la langue car les méthodes employées n'étaient autres que linguistiques, et par conséquent, révolutionnaires à l'époque. Mounin atteste cela à juste titre : « Bopp, dont le petit livre sur le système des conjugaisons indo-européennes déclenche, en 1816, une ère linguistique nouvelle, est encore impulsé par l'idée qu'il va pouvoir « observer le langage dans son éclosion et son développement ». [...] Bopp a trouvé la grammaire comparée en

¹ Jones cité par Paveau & Sarfati (2003 : 8).

cherchant l'origine des langues indo-européennes, comme Christophe Colomb a découvert l'Amérique en cherchant la route des Indes. » (1972 : 26)

Quoi qu'il en soit, les rapports unissant les langues montraient qu'elles appartenaient à une même famille. Il avait été établi que le sanskrit était parent de certains idiomes d'Europe et d'Asie. La grammaire comparée s'affirmait donc comme le domaine d'étude et l'orientation de la linguistique se fixant pour but de déterminer les liens de parenté entre deux ou plusieurs idiomes éloignés dans le temps et surtout dans l'espace.

Pour illustrer cela, Saussure (1990 : 11) propose une comparaison de trois séries de mots issues des langues latine, grecque et sanskrite, comme cela apparaît ci-dessous :

Le paradigme du latin *genus* : *genus, generis, genere, genera, generum, etc.*

Le paradigme du grec *génos* : *génos, géneos, génei, génea, généōn, etc.*

Le paradigme du sanskrit *ganas* : *ganas, ganasas, ganasi, ganassu, ganasām, etc.*

Selon Saussure « il suffit de jeter un coup d'œil [aux trois séries] pour apercevoir la relation qui existe entre les paradigmes latin, grec et sanskrit » (1990 : 11).

Pottier estime, lui aussi, que les affinités constatées entre les langues proviennent souvent d'une parenté génétique. C'est dans ce sens qu'il rappelle que « on a établi au siècle dernier des arbres généalogiques des langues, et la terminologie reflétait cette transposition métaphorique : langues sœurs, langue fille, langue mère. » (1975 : 27)

Pour exemplifier cette parenté génétique, Pottier (1975 : 27) présente dans le tableau ci-dessous la comparaison de termes désignant des nombres dans six langues différentes.

Français	Latin	Grec	Gothique	Sanskrit	Japonais
Deux	duo	duō	twai	Dvā	futatsu
Huit	octo	oktō	aktan	Astā	yattsu
Dix	decem	deka	taihun	Dasa	tō

Pour Pottier, l'observation de ce tableau révèle la chose suivante : « il est prévisible, mathématiquement, que, quelles que soient les langues, on trouve un certain nombre de correspondances. Si le nombre de celles-ci dépasse le seuil d'une distribution dite aléatoire, on peut s'interroger sur d'éventuelles relations. » (1975 : 27)

Les exemples *supra* de Saussure et de Pottier montrent que la méthode de la grammaire comparée se fonde sur la confrontation des mots appartenant à deux ou plus de deux langues distinctes. Ces mots peuvent présenter des ressemblances sur le plan de la forme et du sens ; cela conduit les comparatistes à supposer qu'ils proviennent d'une seule et même forme qui a évolué différemment au fil du temps, pour aboutir à des mots différents. C'est ainsi qu'a été établie la parenté génétique, c'est-à-dire « la parenté qui permet de dire que deux langues se sont développées à partir d'une même langue ». (Dubois, 1973 : 99)

Dans leur démarche et orientations fondamentales, les travaux de recherche des comparatistes se sont réalisés en deux temps :

- D'abord, il y a eu le constat de l'analogie entre le sanskrit, le latin et le grec, et leur rapprochement.
- Ensuite, a suivi le rapprochement du sanskrit avec un maximum de langues, anciennes et modernes, d'Europe.

C'est alors que les premiers comparatistes ont posé l'hypothèse que ces langues présentaient diverses affinités justifiant des parentés, qu'ils se sont attelés à vérifier dans un cadre précis ainsi défini, par la grammaire comparée dans ses deux grands principes :

- Toutes les langues d'Inde et d'Europe proviennent d'un « héritage » commun, à savoir d'une unique langue-souche : l'indo-européen, qui, en dépit de son caractère inconnu, peut être reconstruit pour devenir accessible.
- L'établissement des correspondances formelles entre ces langues, et le rétablissement de leur évolution, de manière à retrouver le schéma principal : *langue mère/grandes langues/familles de langues*, ne sont possibles que par le truchement de la comparaison des éléments grammaticaux des dites langues (ce qui explique l'appellation *grammaire comparée*).

Ducrot & Schaeffer (1995 : 26-27) résumant les grandes lignes du parcours de la grammaire comparée en quatre points essentiels, qui sont les suivants :

- 1- La découverte, à la fin du XVIII^e siècle, de l'analogie entre le sanskrit (langue sacrée de l'Inde ancienne) et la plupart des langues européennes, anciennes et modernes, engendre les travaux de recherche en grammaire comparée principalement dédiés aux langues indo-européennes.
- 2- Ces travaux sont basés sur l'idée que ces langues se ressemblent et qu'elles sont parentes. Elles sont considérées comme un héritage génétique d'une seule langue-mère, l'indo-européen, qui s'est transformée naturellement ; celle-ci demeure inconnue mais sa reconstruction est possible.
- 3- Pour établir des correspondances entre les langues, ces travaux emploient une méthode comparative : sans tenir compte de l'aspect spatio-temporel, ces langues font l'objet de comparaisons, afin de déterminer l'élément qui dans une langue correspond à un autre élément, dans une autre langue, sans pour autant chercher le détail de l'évolution de la langue-mère vers les langues modernes.
- 4- Cette comparaison des langues est particulière, dans la mesure où il s'agit de comparer les éléments grammaticaux de celles-ci, ce qui explique l'appellation *grammaire comparée*. Le but étant d'éliminer de la comparaison tout risque d'emprunt par une langue à une autre, car dans ce cas, l'évolution naturelle ne pourrait pas être prouvée ; il se trouve justement que les éléments grammaticaux ne présentent absolument pas ce risque.

En tout état de cause, il est évident que les travaux réalisés dans le cadre de la grammaire comparée ont fait considérablement avancer la réflexion sur la langue et le langage, « mais cette école comparatiste, qui a eu le mérite incontestable d'ouvrir un champ nouveau et fécond, n'est pas parvenue à constituer la véritable science linguistique » (Saussure, 1990 :13). Effectivement, exclusivement comparative, d'une part, puisque ne s'étant pas interrogée sur les rapprochements qu'elle faisait, et les liens qu'elle découvrait, n'ayant pas dégagé précisément son objet d'étude, d'autre part, la grammaire comparée, malgré ses apports, n'a pas pu s'ériger, à elle seule, en tant que science de la langue.

En définitive, le principal reproche qui a été fait à la théorie comparatiste est de s'être cantonnée dans des études strictement comparatives, sans jamais chercher à placer les résultats auxquels celles-ci aboutissaient dans une perspective historique.